

Les Bois, le 23 septembre 2020

## *Avis officiel N° 11/2020*

### MISE AU CONCOURS

A l'occasion d'un prochain congé maternité, nous recherchons pour une durée déterminée

#### Un(e) collaborateur(trice) administratif(ve)

<u>Taux d'occupation</u> :	de 40 à 50 %.
<u>Entrée en fonction</u> :	du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 15 juin 2021.
<u>Conditions</u> :	être au bénéfice d'un CFC d'employé(e) de commerce. Un diplôme de cadre en administration communale serait un avantage.
<u>Traitement</u> :	Selon l'échelle de traitement cantonale.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser à Mme Marianne Guillaume, Maire, (079 936 08 92).

Les candidatures sont à adresser au Conseil communal, Rue Guillaume Triponez 15, 2336 Les Bois, jusqu'au **15 octobre 2020** avec la mention « POSTULATION ».

### MESURES HIVERNALES 2020-2021

Les propriétaires fonciers sont rendus attentifs aux directives suivantes :

1. Les chemins doivent être jalonnés pour le **6 novembre 2020**.
2. Les piquets ou jalons seront placés tous les 25 mètres, respectivement 5 à 10 mètres dans les courbes. Ils doivent sortir de terre de 1,50 m au minimum.
3. Ils se situeront à une distance de 40 cm du bord de la route ou au bord immédiat d'un obstacle.
4. Les maisons situées à moins de 50 m du passage du triangle ne seront pas desservies. Les personnes concernées peuvent faire ouvrir leur chemin à leurs frais par les entrepreneurs chargés du déblaiement de la neige.
5. Nous rappelons que les chemins dépourvus de fondement ou inaccessibles aux tracteurs ou camions ne peuvent pas être ouverts. **Il en est de même des chemins dont l'élagage des arbres n'a pas été fait ou est insuffisant.**
6. Les bordures de routes seront dégagées de tout obstacle pouvant empêcher ou retarder une ouverture normale ou provoquer des accidents. La distance à respecter sera de 50 cm au minimum dès le bord de la route.
7. Afin de permettre le déblaiement de la neige, il est interdit de stationner **de 01 h 00 à 07 h 30** sur les places de parc suivantes :

- |   |  |
|---|--|
| - Place Jean-Ruedin (devant la boucherie)           | - Place de Parc à la sortie Ouest du Village |
| - Place du 23 Juin (Place de l'Eglise)              | - Place de l'abri public                     |
| - Place des Petits d'Homme (au sud de l'école)      | - Entrée Est du village (près des moloks)    |
| - Place de Parc de la Gare (le long de la ligne CJ) | - Place de Parc de l'Espace communal         |

**VOIR AU VERSO**

Il est également interdit de parquer sur les trottoirs, sur les routes ou au bord de celles-ci. Par contre, il est possible de stationner sur la Place du Champ de Foire.

8. Les propriétaires bordiers de chemins où le chasse-neige doit passer devront élaguer leurs arbres jusqu'au **6 novembre 2020**. En cas de nécessité, le Conseil communal pourra faire exécuter ce travail aux frais des propriétaires si l'élagage n'a pas été fait. Les routes doivent être dégagées à 50 cm du bord de la route en largeur et à 4,50 m en hauteur.
9. **La neige est dégagée sur le côté de la route. Les propriétaires fonciers ne peuvent se prévaloir de dégâts dus au déneigement conformément à l'article 62 de la loi sur la construction et l'entretien des routes.**

Le Conseil communal décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient résulter de la non-observation du présent avis.

## ROADMOVIE

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle fois le cinéma itinérant Roadmovie

**le mardi 27 octobre 2020 à l'Espace communal !**

- Ouverture des portes : 19 h 00
- Début de la séance : 19 h 30

En raison des mesures liées au Covid-19, la représentation pourrait être annulée.



**Croix-Rouge suisse**  
Canton du Jura

Je m'engage  
pour les  
autres!

**DEVENEZ  
CHAUFFEUR  
BÉNÉVOLE**

Vous fixez vos horaires,  
Vos frais sont couverts!

[www.croix-rouge-jura.ch](http://www.croix-rouge-jura.ch) / 032 465 84 04

**Vous êtes sensibles à nos valeurs ?**

**Vous avez du temps à donner aux autres ?**

**Vous aimez vous rendre utile ?**

**Pourquoi pas du bénévolat  
à la Croix-Rouge  
jurassienne ?**

**Ma présence fait la différence !**

Informations disponibles sur :  
<https://www.croix-rouge-jura.ch/benevoles>